



**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DE LA COMMISSION  
D'ORGANISATION DES  
COMPETITIONS  
Du 2 Novembre 2017  
CR N° 11**

**Présent (es) :** Mesdames CORMERAIS Martine

**Conférence Téléphonique :** Mesdames MEKSZ Aniko - PUDELKO Françoise -VANNEY Nolwenn  
Monsieur GILBERT Cédric

**Excusé(es) :**

**Invité(es) :**

Monsieur Jean-Louis PUGNETTI quitte la Commission d'Organisation des Compétitions pour des raisons professionnelles. La COC le remercie pour le travail effectué au sein de la Commission.

Le COC recherche une personne pour rejoindre la Commission. Merci de prendre contact auprès du secrétariat.

### COURRIERS AUX CLUBS

**INFOS CLUBS :** Les joueuses nées en 2004 ne peuvent pas jouer en catégorie -18 ans féminines départementale.

### CHAMPIONNATS MASCULINS

#### **PLUS DE 16 ANS**

##### **3ème DIVISION TERRITORIALE :**

##### **Poule A**

##### **Rencontre US Villejuif HB / Elan Chevilly Larue du 14-15/10/2017 :**

La COC donne son accord pour le report de cette rencontre au jeudi 2 novembre 2017 à 21h00 au gymnase Maurice Baquet à Villejuif. Le nécessaire sera fait dans Gest'hand.

##### **Poule B**

##### **Rencontre Marolles HB 3 / Réveil de Nogent HB 4 du 14-15/10/2017 :**

La COC donne son accord pour le report de cette rencontre au samedi 25 novembre 2017 à 18h30 au gymnase Municipal à Marolles. Le nécessaire sera fait dans Gest'hand.

##### **Rencontre Réveil de Nogent HB 4 / ES Vitry HB 3 du 21-22/10/2017 :**

La COC donne son accord pour le report de cette rencontre au samedi 13 Janvier 2018 à 20h00 au gymnase Gallieni à Nogent. Le nécessaire sera fait dans Gest'hand.

#### **MOINS DE 15 ANS**

**Vitry :** La COC prend note de l'engagement de votre 2<sup>ème</sup> équipe, elle intégrera le championnat en poule basse à l'issue des délayages.

**Choisy le Roi :** La COC prend note de l'engagement de votre équipe, elle intégrera le championnat en poule basse à l'issue des délayages.

**MOINS DE 15 ANS**

**Poule A**

**Villiers** : La COC prend note de l'engagement de votre 2<sup>ème</sup> équipe. Elle intègre la Poule A à la place de l'exempt.

Les rencontres devront être rattrapées avant la fin des matchs aller et les joueuses participant à ces rencontres devront être qualifiées à la date initiale de la rencontre.

Suite à l'engagement de l'équipe de Villiers 2, le championnat est actualisé.

**La Présidente de la COC 94  
Martine CORMERAIS**



Les membres de la COC 94 présents et concernés par une quelconque décision sur le présent compte **rendu n'ont pas pris part aux débats.**

**Voie de recours** : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges du Comité 94, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé de réception et accompagné des droits de consignation prévus.